

Vous êtes actuellement en classe de Terminale BAC Professionnel ASSP ou vous avez obtenu le BAC Pro ASSP l'an dernier (2023-2024) :
Vous relevez de la VOIE SCOLAIRE (initiale)

« La procédure d'inscription aux épreuves de sélection Aide-Soignant / ou Auxiliaire de Puériculture s'organise en deux temps :

- 1) Un formulaire en ligne à renseigner (voir lien ci-dessous) **au plus tard le jeudi 05 juin 2025 11h59 délai de rigueur.**
- 2) Une dépose des pièces demandées **sur un espace partagé** (guide envoyé par mail après validation du questionnaire) **au plus tard le mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur.**

Pour que l'inscription soit effective, il est impératif que le candidat ait déposé les pièces demandées sur l'espace partagé au plus tard le mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur. Après cette date, aucune inscription ne pourra être retenue.

Lycée POINCARE	Voie scolaire	AS	https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/915581?lang=fr	ifas-ifap.poincare@ac-versailles.fr
Lycée POINCARE	Voie scolaire	AP	https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/315347?lang=fr	ifas-ifap.poincare@ac-versailles.fr

AS : Aide-Soignant
AP : Auxiliaire de Puériculture

IMPORTANT :

L'envoi du lien au candidat pouvant nécessiter un certain délai, pour être sûr de pouvoir respecter la date butoir de dépose des pièces, fixée au mardi 10 juin 2025 23h59 délai de rigueur, il est impératif d'anticiper la demande d'inscription en renseignant le formulaire sur le site du lycée le plus tôt possible, et au plus tard le jeudi 05 juin 2025 11h59 délai de rigueur. »